

MASTER

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du ... / ... / ...

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du ... / ... / ...

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLOME	Français Langue Étrangère
PARCOURS-TYPE	Plurilinguisme et numérique
NIVEAU(X)	☒ 1 ^{ère} année ☒ 2 ^{ème} année
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☒ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☐ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☒ formation initiale ☒ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☒ distanciel ☐ hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Christian OLLIVIER (M2) Mail : christian.ollivier@univ-reunion.fr Emmanuelle CROZE (M1) Mail : emmanuelle.croze@univ-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Véronique Barencourt Mail : secretariat.fle@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	Le Master 1 est accessible aux personnes déjà titulaires d'une L3 FLE ou d'un DU FLE ou didactique des langues sinon la constitution d'un dossier de candidature est obligatoire. Le Master 2 est accessible aux personnes déjà titulaires d'un M1 FLE ou Didactique des langues de l'université de La Réunion sans constituer de dossier au préalable. Dans tous les autres cas, un dossier de candidature est obligatoire notamment si l'année de M1 a été effectuée dans une autre université .
---	---

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	Dès que l'inscription administrative est finalisée, le département FLE enverra à l'étudiant un formulaire à compléter pour effectuer son inscription pédagogique. L'accès à la plateforme de cours est conditionné par l'inscription administrative complète. Sans inscription pédagogique, aucun compte ne sera ouvert. Les étudiants sont donc invités à s'inscrire rapidement.
---	---

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	N/A
Types d'aménagement proposés par la formation	N/A

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Le Master FLE vise les compétences suivantes : 1. Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention 2. Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 3. Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale 4. Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines 5. Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines 6. Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux 7. Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 8. Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation 9. Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
---------------------------	---

	10. Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles 11. Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe 12. Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif 13. Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité 14. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
--	---

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	2 en M1 / 2 en M2
Nombre d'UE	27 (16 en M1 / 11 en M2)
Volume horaire étudiant de la formation par année	308 heures en M1 / 213 en M2

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	Dans le cas de suspicion d'un usage de l'IA non autorisé, un entretien d'explicitation sera organisé permettant de vérifier les conditions de réalisation du travail. La formation associe évaluations individuelles et travaux de groupe. Dans ce second cas, la note est attribuée de façon solidaire à l'ensemble du groupe sauf en cas de déséquilibre patent dans l'implication de certains membres.
---	---

2.3 Assiduité aux enseignements

Principe : en application de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère de l'enseignement supérieur, **les étudiants doivent être inscrits et assidus aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation.**

L'assiduité aux Cours Magistraux (CM), Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP) est obligatoire.

Dispense d'assiduité	Dans le cadre de la formation à distance, la notion de dispense d'assiduité ne s'applique pas.
Modalités et justificatifs d'absence	Conformément à l'Article 2.1 du Règlement Général des Études (RGE).

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	Un élément constitutif d'UE ou une matière est validé/e si la moyenne des évaluations, affectées le cas échéant de leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10/20.
UE Unités d'Enseignement	Une UE est validée si la moyenne des évaluations, affectées le cas échéant de leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10/20. La compensation s'opère à l'intérieur d'une UE et entre UE d'un même semestre, sans note seuil.
BCC Blocs de connaissances et de compétences	La moyenne générale des enseignements constitutifs d'un bloc de connaissances et de compétences emporte la validation du bloc. Le calcul de l'attribution du bloc se fait donc automatiquement à partir de la moyenne des UE concernées (cf. tableau des MCC en annexe).
Semestre	Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note seuil.
Année	L'année est validée si la moyenne des deux semestres la composant est égale ou supérieure à 10/20 et si un rapport de stage réflexif ou un mémoire de recherche a été évalué (dans le cas du M1 et du M2) et soutenu (dans le cas du M2). La compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'étude, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2 ou entre les semestres 3 et 4.

Diplôme	Le diplôme est acquis si l'année 1 est acquise, si la moyenne des semestres 3 et 4 est supérieure ou égale à 10/20 et si un rapport de stage réflexif ou mémoire de recherche a été soutenu en M2. Les semestres du Master ne se compensent pas entre eux, à l'exception de deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'étude, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4.
---------	---

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	Conformément à l' Article 7.2 du RGE.
---------------------------	---------------------------------------

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conservation	Conformément à l' Article 7.2 du RGE.
--	---------------------------------------

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Contrôles continus tout au long de l'année, à l'exception des UE stage de M1 et M2 qui sont en contrôle terminal. Session de rattrapage : la période des examens est portée à la connaissance des étudiants dès le début de l'année sur le site internet de l'université et sur la plateforme Moodle FLE. Les étudiants seront informés des modalités au moins 15 jours avant le début des épreuves. En cas de reprogrammation d'une épreuve due à des circonstances exceptionnelles, le délai d'affichage est réduit à 7 jours calendaires. L'affichage vaut convocation des étudiants, il appartient à chaque étudiant de veiller à s'informer du calendrier des examens, étant rappelé que l'absence à un examen empêche la validation de l'épreuve correspondante.
---	---

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	☐ OUI ☒ NON
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	☒ OUI ☐ NON
c) Évaluation continue intégrale	☐ OUI ☒ NON

4.2.2 Modalités spécifiques appliquées aux étudiants en programme d'échange international - mobilité entrante

Modalités spécifiques appliquées aux étudiants internationaux en programme d'échange (mobilité entrante)	Aucune modalité spécifique du fait que la formation est proposée à distance.
---	--

4.2.3 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continue	Les étudiants absents aux épreuves d'évaluation continue sont autorisés à composer à la session 2 aux UE non validées au sein d'un semestre non validé et non compensé. Si l'étudiant est absent aux évaluations continues, la mention ABI (absence injustifiée) sera mentionnée sur le relevé de notes.
---	---

Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	N/A
--	-----

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	Conformément à l'Article 3 du paragraphe III du RGE.
---------------------------	--

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Diffusion des résultats sur l'ENT.
--	------------------------------------

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Le redoublement n'est pas de droit en Master FLE. Il est subordonné à la décision du jury.
---------------------------	--

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

À préciser, le cas échéant

6.2 Mesures transitoires

À préciser et à utiliser le cas échéant, en cas de changement de maquette

Les étudiants redoublant le M1 bénéficient des équivalences suivantes pour les UE non validées dans l'ancienne maquette.

Ancienne maquette	Nouvelle maquette
H4FL1SIP - Situations plurilingues	UE 3 - Situations plurilingues
H4FL1TPL - Théories du plurilinguisme	UE 2 - Théories du plurilinguisme
H4FL1TU - Tutorat	UE 10 - Tutorat synchrone et asynchrone
H4FL1FO - FOAD	UE 5 - F(O)AD et scénarisation en didactique des langues
H4FL1VID - Conception et réalisation vidéo	UE 7 - Conception et réalisation vidéo
H4FL1MTU - Méthodologie du travail universitaire	UE 1 - Méthodologie du travail universitaire
H4FL1GES - Gestion de projet	Equivalence en M2 avec cours Gestion de projet
H4FL1MIG - Alphabétisation des migrants	UE 4 - Histoire de l'alphabétisation
H4FL2SCE - Scénarisation	UE 6 - Interactivité et apprentissage des langues
H4FL2DIL - Didactique de la littérature	UE 11 - Didactique de la littérature
H4FLDIG - Didactique de la grammaire	Pas d'équivalence
H4FL2CRE - Créolistique	UE 13 - Créolistique
H4FL2MET - Méthodologie du stage	UE 14 - Méthodologie de stage
H4FL2STG - Stage	UE 16 - Stage
Les cours suivants devront être suivis dans le cadre de la nouvelle maquette	
UE 8 - Langue - Anglais	UE 12 - Didactique de l'oral
UE 9 - Didactiques du plurilinguisme	UE 15 - Langue - Intercompréhension